

OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT

L'économie algérienne dispose d'un nombre d'atouts indéniables. Les investissements émanant de membres de la communauté nationale établie à l'étranger, peuvent se réaliser sous différentes approches, - Les principales sont :

A/ L'APPROCHE STATUTAIRE

Se basant sur le principe de la " Liberté d'investir " l'investissement en Algérie des Algériens établis à l'étranger, se fera sous le statut de P.M.E., en vue d'aboutir à un tissu économique homogène diversifié dont l'étalement à travers le territoire algérien menera à son efficacité. L'objectif étant de passer d'un nombre de 200.000 P.M.E à 1.000.000 P.M.E, ce qui permettra de satisfaire la forte demande du marché de l'emploi, un environnement de compétitivité, notamment par la création de sociétés financières.

B/ L'APPROCHE SECTORIELLE

Cette approche permettra à la communauté d'affaires algérienne, établie à l'étranger, d'intervenir directement au niveau des secteurs qui affichent un besoin en investissements disposant par conséquent d'opportunités d'investir.

Cette dernière approche présente plus d'opérabilité en favorisant le contact direct entre l'investisseur potentiel et le secteur économique. Elle a été retenue à l'issue d'une réflexion menée par les membres du groupe de travail chargé de réfléchir sur les mécanismes, voies et moyens d'inciter les membres de la communauté d'affaires algériennes à venir investir en Algérie.

Les opportunités d'investissement que recèlent les secteurs en questions se présentent comme suit :

CRENEAUX D'INVESTISSEMENT

1/ SECTEUR DU TOURISME

Le secteur du tourisme considéré comme un créneau porteur dispose de potentialités fort appréciables pour l'investissement. Il présente des possibilités d'investir dans la réalisation d'infrastructures touristiques, avec tout ce qu'elles comprennent comme structures d'hébergement, infrastructures d'accompagnement tels que : les centres commerciaux, les structures de loisirs, les ports de plaisance etc....

Le secteur a inscrit aussi dans son programme prévisionnel la réalisation de :

- 08 hôtels 5*
- 24 hôtels 4*
- 29 hôtels 3*
- 78 Résidences V.I.P.
- 613 Résidences H. Standing
- 663 Résidences H. Standing
- 1567 Bungalows

2/ SECTEUR DE LA PME ET DE L'ARTISANAT.

- o Exploitation des carrières.
- o Matériaux de construction.
- o Transformation et conditionnement de produits agricoles
- o Production aliment de bétail.
- o Industrie liée à l'exploitation des ressources forestières.
- o Récupération et traitement de déchets.
- o Industrie du textile.
- o Industrie chimique et cosmétique. Industrie liée à la pêche.

3/ SECTEUR DE L'INDUSTRIE.

- o Fabrication de lampes à basse consommation
- o Équipements médicaux
- o Accessoires de produits informatiques
- o Transformateurs électriques hermétiques ou secs
- o Piles alcalines
- o Equipements de moyenne tension avec coupure dans le gaz ou le vide
- o Équipements de basse tension automatisés (contrôle électronique)
- o Câbles de fibres optiques
- o Composants électroniques.

4/ SECTEUR DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES.

- o Acquisition de navires de Pêches.
- o Acquisition de matériels et d'équipement de Pêche.
- o Réhabilitation et remotorisation des navires de Pêche
- o Unités de soutien à l'outil de production (Moyens de carénage, de levage et de mise à sec des navires, construction et réparation navales, fabrication de matériels de pêche).
- o Unités de soutien à la production (chaînes de froid, entrepôts frigorifiques et tunnels de congélation de transformation et de distribution).
- o Aquaculture marine.
- o Aquaculture continentale.
- o Aquaculture saharienne.

5 / SECTEUR DE L'AGRICULTURE.

L'intérêt doit porter sur la mise en valeur des terres agricoles dans le Sud pour la production de semences, de la betterave sucrière, des oléagineux, des fruits et légumes primeurs et extra primeurs.

La valorisation et la promotion des exportations agricoles se fera par :

- o La production de qualité, la valorisation et la promotion pour l'exportation des dattes, des vins et des produits agricoles, primeurs et extra primeurs ainsi que les produits de terroir.
- o La mise en place d'un circuit d'abattoirs légers pour la valorisation et la promotion de l'exportation des viandes ovines.
- o La promotion et la valorisation des produits agricoles biologiques.
- o La transformation des plantes médicinales.

Le développement des productions agricoles à destination du marché national par :

- o L'installation d'unités laitières pour la transformation et la valorisation du lait.
- o L'installation des unités de trituration des graines oléagineuses.
- o L'installation de raffineries pour la transformation du sucre.
- o Le conditionnement, la valorisation et la transformation des fruits et légumes.

Le développement de l'industrie des intrants agricoles par :

- o L'installation des pépinières pour la production de plantes.
- o L'installation des pépinières de génisses.
- o La fabrication des vaccins vétérinaires.
- o La fabrication de l'outillage agricole.

Outre, les avantages accordés dans le cadre du code des investissements, l'Administration agricole accompagne l'investisseur pour lui assurer les meilleures conditions de réalisation de l'investissement, notamment par l'orientation en fonction des schémas directeurs de développement agricole et rural des wilaya.